



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 février 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Patrick Huot	Jacques Teasdale
Jacques Joli-Coeur	Denise Tremblay Blanchette
Gérard Landry	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président
Madame la conseillère Louise Lapointe
Madame la conseillère Anne Létourneau

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2008-0113 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 février 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0114 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 février 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 février 2008, avec la modification suivante :

- à la page 51, à la résolution numéro CV-2008-0099, remplacer le texte « appuyée par monsieur le conseiller François Côté », par le texte « appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 février 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 février 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 janvier 2008.
- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 6 février 2008.
- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Patrick Huot, en date du 12 février 2008.
- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Louise Lapointe, en date du 13 février 2008.

- Dépôt de la résolution numéro A3-2008-0044, adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, tenue le 11 février 2008, relative au projet du PEPS de l'Université Laval.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence : AP2008-044), soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour la période des mois de novembre et décembre 2007;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
- Dépôt d'un document intitulé : « *Protection et aménagement du site Bon-Pasteur situé dans le quartier Saint-Sacrement. Mémoire présenté à madame Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine* », présenté par madame Marie-Paule Tremblay, en date du 17 février 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, d'une note, en date du 7 février 2008, relative au sommaire décisionnel EX2008-001 concernant la date de début d'un contrat pour des travaux d'électricité sur différents bâtiments d'ExpoCité.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'un communiqué rectifiant sa position relativement à la démolition de la façade de l'Église Saint-Vincent-de-Paul, située dans la côte d'Abraham au coeur de Québec, en date du 18 février 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller André Letendre, d'une copie de la lettre adressée à monsieur André C. Côté, commissaire au lobbyisme, en date du 15 février 2008, relative à une demande d'information afin de savoir si le fait que M^e Guy Bertrand présente, le 6 février 2008, des investisseurs américains à une entrevue avec le maire de la Ville de Québec, constitue une activité de lobbyisme suivant la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt d'un communiqué émis le 18 février 2008 par le Service des communications de la Ville de Québec, relativement à la « *Formation d'un comité avisé pour améliorer la performance et l'efficacité* ».
- Dépôt d'un communiqué émis le 18 février 2008 par le Service des communications de la Ville de Québec, relativement à la présence de trichloroéthylène (TCE) dans le réseau d'alimentation d'eau potable du secteur de Val-Bélair.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Patrick Huot dépose un avis de proposition relatif à la politique de déneigement.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2, cet avis de proposition sera transmis au comité exécutif pour avis et réinscrit à la prochaine séance.

CV-2008-0115 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008 - Avenir du couvent des Dominicains, 171-179, Grande Allée Ouest, Québec - AT2008-028 (Ra-1379)

Attendu que le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec prévoit la démolition du couvent des Dominicains;

Attendu que la ville, malgré la nature publique de l'investissement, n'a pas tenu, à ce jour, de consultations publiques malgré la divergence d'opinion des citoyens et d'experts face à l'avenir du couvent des Dominicains;

Attendu que la Ville de Québec, par le biais de sa politique du patrimoine, entend gérer son patrimoine dans le respect des principes de développement durable, en partenariat avec la communauté;

Attendu que la Ville de Québec, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO, a une responsabilité quant à l'aménagement de son territoire;

Attendu que le 10 janvier 2008, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a annoncé la tenue d'une vaste opération de consultation, dans le cadre de la révision de la *Loi sur les biens culturels* datant de 1972;

Attendu que plus de 1 000 citoyens ont signé une pétition, exprimant leur inquiétude face à la disparition de l'ensemble centenaire et au déménagement de la communauté des pères Dominicains;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu :

- 1° que des membres du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec, et plus particulièrement son directeur général, monsieur John Porter, soient invités à venir présenter le projet d'agrandissement du musée au conseil de la ville réuni en comité plénier;
- 2° que la Ville soit étroitement impliquée, par ses experts en architecture et en urbanisme, à l'élaboration des critères urbanistiques devant guider l'implantation et la construction du projet d'agrandissement du musée.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0116 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Lapointe lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2008 - Demande au gouvernement pour la reconduction du programme AccèsLogis Québec - DE2008-020 (Ra-1378)

Attendu que depuis plus de trente (30) ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Attendu que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

Attendu que le logement communautaire est un moyen efficace de lutte à la pauvreté et de revitalisation économique;

Attendu que moins du quart des deux mille (2 000) unités de logements supplémentaires, annoncées lors du budget 2007-2008 dans le programme AccèsLogis, restent à attribuer;

Attendu que près de dix mille (10 000) logements communautaires, en préparation sur le territoire québécois, sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec constitue, depuis maintenant dix (10) ans, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de demander au gouvernement la reconduction du programme AccèsLogis Québec en annonçant, dans le budget 2008-2009, des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser vingt mille (20 000) logements dans les cinq (5) prochaines années.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0117 Félicitations à la présidente, madame Karine Primard, au directeur-général, monsieur Jean Pelletier et à tous les bénévoles pour l'organisation de la 54^e édition du Carnaval de Québec

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de féliciter la présidente, madame Karine Primard, le directeur-général, monsieur Jean Pelletier, et tous les bénévoles, pour l'organisation de la 54^e édition du Carnaval de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2008-0118 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320 - AT2007-236 (Ra-1370)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320*.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q. 1341

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q. 1341*.

Sur invitation de monsieur le conseiller François Picard, monsieur le conseiller Alain Loubier, président de l'arrondissement Limoilou, donne des informations additionnelles sur ce projet.

Monsieur le conseiller François Picard demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2008-0119 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q. 1341 - AT2007-327 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q.1341*.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches, R.V.Q. 1346

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches,*

R.V.Q. 1346 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Madame Caroline Houde, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec est également présente pour répondre aux questions des citoyens.

Résumé des interventions des citoyens :

Madame Johanne Lavallée du Comité d'arbres de Charlesbourg dépose et présente un document intitulé « *Mémoire sur les impacts du R.V.Q. 1346, visant à sortir du PAE la section à lotir autour de la rivière des Roches* » ainsi qu'un CD, en date du 18 février 2008, intitulé « Mémoire sur les impacts du R.V.Q. 1346 ».

Ainsi, le comité demande à la Ville de Québec :

- un moratoire sur l'abattage à blanc des arbres dans tous les projets de construction en forêt urbaine, dont celui touché par le R.V.Q. 1346;
- un plafond à la densité dans cette zone de forêt urbaine;
- l'examen, par un professionnel, en lien avec les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement concernant les milieux humides*, des conséquences de l'exclusion de la zone humide de ce secteur et prévu au PDAD.

Un citoyen demande qu'une bande de protection riveraine d'au moins cent mètres (100 m) soit exigée. Monsieur le conseiller Michel Fecteau lui explique qu'après plusieurs discussions et vérifications, une bande de vingt mètres (20 m) est suffisante.

Un citoyen demande aussi une bande de protection riveraine d'au moins cent mètres (100 m) et que les lots qui empiètent dans la zone visée par le règlement soient entièrement exclus. Il ajoute qu'il y aurait également lieu de prévoir l'implantation de sentiers naturels, comme c'est le cas pour la rivière du Cap Rouge et pour la rivière Beauport.

Madame Caroline Houde précise au citoyen que la consultation publique vise le secteur nord et non le secteur sud de la rivière des Roches et que les commentaires du citoyen visent davantage le secteur sud. Elle confirme que le règlement de zonage actuel exige une bande de protection riveraine de vingt mètres (20 m) et que les lots mentionnés par le citoyen sont des terrains privés.

Un citoyen se questionne sur l'importance et le résultat des consultations publiques ainsi que sur le nombre d'unités de logements à l'hectare.

Madame Houde et monsieur Picard expliquent au citoyen l'importance et le sérieux des consultations publiques et précisent qu'il n'est pas prévu plus de quinze (15) logements à l'hectare, ce qui est une norme minimale de lotissement acceptable.

Un citoyen se demande si finalement il n'aurait pas été préférable d'avoir un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.), ce qui aurait davantage protégé le territoire.

Un citoyen s'inquiète de la disparition des arbres et aimerait savoir quel est le contrôle en vue de s'assurer qu'un minimum acceptable soit conservé par le promoteur. Monsieur le conseiller François Picard lui explique que c'est la raison pour laquelle la Ville est à revoir le règlement sur l'abattage des arbres.

Un citoyen s'interroge sur le fait que l'on continue à développer alors que, par la suite, on tente de rénover comme c'est le cas pour la rivière Saint-Charles. Pourquoi ne pas protéger la zone verte et pourquoi un développement avec une aussi haute densité de construction. Monsieur le conseiller François Picard explique qu'il reste de moins en moins de territoire à développer et que

sinon on force le développement en périphérie au détriment de la Ville de Québec.

Un citoyen mentionne que tant les citoyens que les promoteurs sont importants et que les priorités de chacun d'entre eux doivent être prises en compte.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2008-0120 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches, R.V.Q. 1346 - AT2007-347 (Ra-1370)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches, R.V.Q. 1346.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0121 ***Attribution de l'odonyme - Rue Amélia-Fillion - District électoral des Monts - Arrondissement Charlesbourg - CU2008-011 (Ra-1377)***

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de nommer la rue identifiée par la lettre C sur le territoire de l'arrondissement Charlesbourg par l'odonyme « Rue Amélia-Fillion », telle qu'indiquée sur le plan-repère dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0122 ***Attribution de deux (2) odonymes - Rue des Pigamons et rue des Santolines - District électoral des Monts - Arrondissement Charlesbourg - CU2008-012 (Ra-1377)***

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de nommer les deux (2) rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : Pigamons, rue des;
- Rue B : Santolines, rue des.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0123 Place Québec - Paiement par anticipation de la dette de « la Société immobilière du Québec (SIQ) » - Acte de vente du 25 octobre 1968 - FN2008-007 (CT-FN2008-007) — (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accepter le paiement, par anticipation, de la « Société immobilière du Québec », d'un montant de 113 254 \$, suite au contrat intervenu le 25 octobre 1968, entre la Ville de Québec et « Place St-Cyrille Limitée ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0124 Bail entre la Ville de Québec et « Hydro-Québec » relativement à la location d'un terrain connu et désigné comme étant les lots 1 129 141, 1 128 876 et 1 129 183 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2008-003 (CT-GI2008-003) — (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « Hydro Québec » loue un terrain, connu et désigné comme étant les lots 1 129 141, 1 128 876 et 1 129 183 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quarante six mille six cent trente et un mètres carrés (46 631 m²), à la Ville de Québec, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} juin 2007, pour un loyer annuel de 325 \$, le tout selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0125 Travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs de la ville - LS2008-003 (CT-LS2008-003) — (Ra-1377)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la répartition du montant de 1 700 000 \$ pour des travaux dont la liste est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'affecter ce montant de 1 700 000 \$ au fonds « 12 » d'immobilisations, pour le bénéfice de chacun des arrondissements et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Désignation de membres au sein de comités de retraite - Régime de retraite du personnel de direction de la Ville de Québec - Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec (Réf. : RH2008-051)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est proposé :

- 1° de désigner monsieur Yves Courchesne, du Service des finances, à titre de membre du comité de retraite du « Régime de retraite du personnel de direction de la Ville de Québec »;
- 2° de désigner monsieur Denis Thibault, du Service des ressources humaines, à titre de membre du comité de retraite du « Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec ».

La durée de leur mandat débute à la date de désignation jusqu'au 31 décembre 2008.

Après discussion, monsieur le conseiller Alain Loubier, appuyé par madame la conseillère Francine Bouchard, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée.

CV-2008-0126 Mémoire de la Ville de Québec concernant l'ébauche de lignes directrices pour la résolution des plaintes relatives au bruit et aux vibrations ferroviaires, déposé à l'Office des transports du Canada - AT2007-362 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu :

- 1° d'approuver le mémoire intitulé : « Ébauche de lignes directrices pour la résolution des plaintes relatives au bruit et aux vibrations ferroviaires », relatif aux commentaires de la Ville, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la Division du transport, du Service de l'aménagement du territoire, à transmettre le mémoire à l'Office des transports du Canada.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0127 Adjudication d'un contrat pour le renouvellement des services d'assistance des logiciels ArcGIS pour la période du 15 février 2008 au 14 février 2009 (Dossier 39840) - AP2008-032 (CT-2164911) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « ESRI Canada Limitée », le contrat en vue de renouveler les services d'assistance des logiciels ArcGIS pour la période du 15 février 2008 au 14 février 2009, pour un montant de 128 296,17 \$ incluant les taxes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0128 Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition de papier pour photocopieur, pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} mars 2008 - AP2008-061 (CT-AP2008-061) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, à « Centre de services partagés (Fournitures et ameublement du Québec) », le contrat en vue de la fourniture de papier pour photocopieurs, pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} mars 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0129 Dépôt des rapports des commissions de la Ville de Québec sur la participation des membres du conseil municipal auxdites commissions pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 - CO2008-005 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de prendre acte des rapports des commissions de la Ville de Québec sur la participation des membres du conseil municipal auxdites commissions, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007, concernant les commissions suivantes :

- Commission Jeunes et aînés;
- Commission économie et environnement;
- Commission d'urbanisme et de conservation;
- Conseil d'administration et/ou comité exécutif d'ExpoCité;
- Commission habitation;
- Commission Aménagement du territoire et transports;
- Commission femmes;
- Commission Finances et services à la population;
- Commission loisirs, sports, vie communautaire et sécurité urbaine (aucune réunion tenue durant la période visée).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0130 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et madame Claudette Corriveau et monsieur Grégoire Biron relatif au versement d'une subvention pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 49 à 57, rue Dalhousie - Modification de la résolution numéro CV-2006-0172 - DE2007-155 (Modifie CV-2006-0172) (CT-DE2007-155) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution numéro CV-2006-0172, adoptée par le conseil de la ville le 20 mars 2006, relative à un avenant à l'entente de gestion concernant le volet conservation du patrimoine bâti, intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la ministre de la Culture et des communications et la Ville de Québec pour l'approbation de six (6) projets et l'autorisation de la conclusion de quatre (4) protocoles d'entente, en supprimant les paragraphes 7° et 11°;
- 2° d'approuver le projet de madame Claudette Corriveau et de monsieur Grégoire Biron pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 49 à 57, rue Dalhousie, arrondissement La Cité, notamment des travaux de consolidation de la structure, de restauration de l'enveloppe extérieure, incluant la réparation des murs de maçonnerie, les ouvertures, la toiture, la mise aux normes des escaliers intérieurs et extérieurs, l'installation de gicleurs, le nivellement des planchers, la

maçonnerie intérieure, l'électricité, la mécanique et l'installation d'un ascenseur;

- 3° d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 500 000 \$ pour la réalisation de ce projet, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et madame Claudette Corriveau et monsieur Grégoire Biron, quant au versement par la Ville de Québec, de la subvention payée à même le volet Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires, pour la mise en valeur des biens culturels prévue dans le cadre de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel; la somme nécessaire sera puisée à même le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2003 et 2004 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 351 (volet PIBC), tel que modifié par le Règlement R.V.Q. 1035 et le Règlement R.V.Q. 1217, pour un montant de 278 786 \$ et le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2004 et 2005 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 916 (volet PIBC), tel que modifié par le Règlement R.V.Q. 1035 et le Règlement R.V.Q. 1217, pour un montant de 221 214 \$;
- 4° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et madame Claudette Corriveau et monsieur Grégoire Biron, relatif au versement, par la Ville, d'une subvention au montant de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 49 à 57, rue Dalhousie, arrondissement La Cité, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0131 **Acceptation de la promesse d'achat présentée par « Lamco II société en commandite, agissant par son commandité 9069-9778 Québec inc. » à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel Cardinal - DE2008-004 (Ra-1378)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accepter la promesse d'achat signée par « Lamco II société en commandite, agissant par son commandité 9069-9778 Québec inc. », à l'égard d'un immeuble vacant situé dans le parc industriel Cardinal, d'une superficie de cinq mille trois cent soixante-quatre mètres carrés (5 364 m²) et désigné comme étant le lot 4 047 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, comme montré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel et d'autoriser la vente de cet immeuble, au prix de 37,68 \$/m²,

pour un montant de 202 116 \$, dont un acompte de 20 212 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0132 Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 60 000 000 \$, en date du 19 février 2008 - FN2008-009 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 60 000 000 \$, en date du 19 février 2008, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et onze (11) mois, pour un coût moyen de 4,48767 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0133 Addenda au bail intervenu entre la Ville de Québec et « Le Centre de la Petite Enfance Pamplemousse inc. » relativement à la location de locaux sis au 2040, rue du Cardinal-Persico - Prolongation de la période de location jusqu'au 31 mars 2017 - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - GI2008-013 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un addenda au bail intervenu entre la Ville de Québec et « Le Centre de la Petite Enfance Pamplemousse inc. », pour la location de locaux sis au 2040, rue du Cardinal-Persico, en prolongeant la période de location jusqu'au 31 mars 2017, selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet d'addenda au bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0134 Participation de monsieur le conseiller et vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, François Picard, à une mission à Calgary, Alberta, sur le thème des infrastructures municipales, du 27 au 29 février 2008 - RI2008-008 (CT-RI2008-008) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la participation de monsieur le conseiller et vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, François Picard, à une mission à Calgary, Alberta;
- 2° d'autoriser une dépense de 2 000 \$ pour les coûts de cette mission, incluant les frais de transport aérien, d'hébergement et de frais de séjour.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0135 Vérification du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec - RH2008-066 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de donner un accord pour confier la vérification de la caisse de retraite du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec au vérificateur de la Ville, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0136 Modification de la résolution numéro CV-2008-0089 relative à la retraite de monsieur René Damphousse (052215), assistant-greffier et directeur de la Division soutien aux conseils et au comité exécutif du Service du greffe et des archives, le 1^{er} mai 2008 - RH2008-104 (Modifie CV-2008-0089) (CT-RH2008-104) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0089, adoptée par le conseil de la ville le 4 février 2008, relative à la retraite de monsieur René Damphousse (ID. 052215), assistant-greffier et directeur de la Division soutien aux conseils et au comité exécutif du Service du greffe et des archives, en remplaçant, dans le titre et le texte de la résolution, les mots et chiffres « *le 1^{er} mai 2008* » par les mots et chiffres « *le 1^{er} juin 2008* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0137 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la réglementation de la circulation sur le réseau routier artériel - Route de l'Église - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AT2008-017 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification à la réglementation de la circulation sur les rues et routes du réseau routier artériel identifiée dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2008-A3-004, visant à modifier la réglementation de la circulation sur la route de l'Église.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0138 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement - DG2008-034 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement :

- monsieur Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec qui agira à titre de président, en remplacement de madame Andrée P. Boucher;
- madame Denise Trudel, conseillère municipale du district électoral de Saint-Rodrigue, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel;
- monsieur Raymond Dion, conseiller municipal du district électoral de Loretteville, en remplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier, du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'aéroport de Québec inc. (Réf. : DG2008-039)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Carl Tremblay, avocat associé de la firme « Ogilvy Renault », à

titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'aéroport de Québec inc.

Après discussion, monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, appuyé par madame la conseillère Francine Bouchard, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée.

CV-2008-0139 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier sur l'émission d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux régimes de retraite de la Ville, pour la période 2005 à 2007 inclusivement - FN2008-001 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier concernant l'émission d'obligations pour le paiement des cotisations d'équilibre et des intérêts aux divers régimes de retraite (anciens et nouveaux) découlant des évaluations actuarielles pour la période du 31 décembre 2004 et du 1^{er} janvier 2005, et ce, pour les exercices financiers 2005, 2006 et 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0140 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2008 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale RTC - FN2008-010 (CT-FN2008-010) — (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'un montant de 70 256 350 \$ au Réseau de transport de la Capitale, à titre de contribution de l'agglomération de Québec au budget de fonctionnement pour l'année 2008, réparti en quatre (4) versements égaux de 17 564 087,50 \$, les 13 mars, 15 mai, 15 juillet et 15 octobre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0141 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2008 de la Ville de Québec à ExpoCité - FN2008-011 (CT-FN2008-011) — (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'un montant de 2 990 774 \$ à ExpoCité, à titre de contribution pour l'année 2008, réparti en quatre (4) versements égaux les 3 avril, 1^{er} mai, 3 juillet et 2 octobre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0142 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, durant la saison hivernale 2007-2008 - TP2008-009 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures joint en annexe au sommaire décisionnel, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, durant la saison hivernale 2007-2008;
- 2° l'autorisation au maire et au greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le deuxième accord modificateur de la convention d'accueil à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Association canadienne de Hockey », faisant affaires sous le nom de « Hockey Canada » et « Événements Cité », exerçant ses activités sous le nom de « Comité organisateur pour les activités à Québec du Championnat mondial de hockey 2008 » relatif au championnat mondial de hockey 2008 (Réf. : AJ2007-087)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la

signature du second accord modificateur de la convention d'accueil du Championnat mondial de Hockey 2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Après discussion, monsieur le conseiller Michel Fecteau demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée.

CV-2008-0143 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la réglementation de la circulation sur le réseau routier artériel - Boulevard Louis XIV / Avenue Larue - Arrondissement Beauport - AT2008-022 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification de la réglementation de la circulation sur les rues et routes du réseau routier, identifiées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2008-A5-013, visant à modifier la réglementation de la circulation à l'intersection du boulevard Louis-XIV et de l'avenue Larue.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0144 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des recommandations de la « Commission Habitation » concernant la révision des programmes « AccèsLogis Québec (ACL) » et « Logement abordable Québec (LAQ) », volet social et communautaire - DE2007-093 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte :

- 1° des recommandations de la « Commission Habitation » concernant les ajustements devant être apportés aux programmes AccèsLogis Québec (ACL) » et « Logement abordable Québec (LAQ) », volet social et communautaire et l'autorisation, au secrétaire de la Commission Habitation, à transmettre ces recommandations à la Société d'habitation du Québec (section 1 du document joint en annexe au sommaire décisionnel);

2° des recommandations concernant plus spécifiquement des actions relevant de la Ville de Québec (section 2 du document joint en annexe au sommaire désisionnel).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0145 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui pour la reconduction du « Programme AccèsLogis Québec » - DE2008-014 (Ra-1378)

Considérant que depuis plus de trente (30) ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

Considérant que le logement communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation économique;

Considérant que moins du quart des deux mille (2 000) unités de logement supplémentaires, annoncées lors du budget 2007-2008 dans le « Programme AccèsLogis Québec », restent à attribuer;

Considérant que près de dix mille (10 000) logements communautaires, en préparation sur le territoire québécois, sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

Considérant que le « Programme AccèsLogis Québec » constitue, depuis maintenant dix (10) ans, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, une demande au gouvernement du Québec pour la reconduction du « Programme AccèsLogis Québec » en annonçant, dans le budget 2008-2009, des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec afin de permettre la réalisation de vingt mille (20 000) nouvelles unités de logement dans les cinq (5) prochaines années.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0146 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert d'un acompte à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures - DE2008-017 (CT-DE2008-017) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert, à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, d'une somme de 1 567 \$, représentant les acomptes versés par « Gestion MGL inc. », dans le cadre de l'option d'achat qu'elle a présentée à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0147 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert d'un acompte à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures - DE2008-018 (CT-DE2008-018) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert, à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, d'une somme de 2 197 \$, représentant l'acompte versé par « 9139-2258 Québec inc. », lors de la signature de sa promesse d'achat à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0148 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 60 000 000 \$, en date du 19 février 2008 - FN2008-009 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 60 000 000 \$, en date du 19 février 2008, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et onze (11) mois, pour un coût moyen de 4,48767 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0149 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 410 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (Maison Blanchette) et d'une servitude pour l'implantation d'un lampadaire - GI2008-007 (CT-2165515) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 410 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (Maison Blanchette), d'une superficie de cinquante sept mètres carrés et quatre dixièmes (57,4 m²) et d'une servitude permanente pour l'implantation d'un lampadaire sur ledit lot, tel que montré au plan CAP19.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cette fin.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0150 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) - OM2008-001 (CT-OM2008-001) — (Ra-1378)

Attendu que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec a approuvé, par sa résolution numéro OM-2007-105, les prévisions budgétaires pour l'année 2008;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec pour un montant de 4 607 790 \$, soit 3 963 074 \$ pour le programme HLM et 644 716 \$ pour le programme de supplément de loyer;
- 3° l'autorisation, au trésorier, à effectuer le versement de la contribution de la Ville, pour l'année 2008, à l'Office municipal d'habitation de Québec selon les modalités convenues entre les parties.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0151 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la vitesse maximale permise sur certaines rues du réseau artériel, R.A.V.Q. 288 - AT2007-334 (Ra-1377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la vitesse maximale permise sur certaines rues du réseau artériel*, R.A.V.Q. 288.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0152 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 318 et l'appropriation d'un montant de 20 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-001 (Ra-1377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 318;
- 2° l'appropriation d'un montant de 20 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 318 au fonds général de l'agglomération. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 318.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0153 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 320 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-011 (Ra-1377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 320.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 320.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0154 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le contrôle et le suivi budgétaire, R.A.V.Q. 240 - FN2008-008 (Ra-1378)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le contrôle et le suivi budgétaire*, R.A.V.Q. 240.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0155 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de**

bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 304 et l'appropriation d'un montant de 450 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-173 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° *l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 304;*
- 2° *l'appropriation d'un montant de 450 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 304, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 304.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0156 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint de nature mixte requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 307 et l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-188 (Ra-1378)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° *l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint de nature mixte requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 307;*

- 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 307, aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville. Ces fonds généraux seront renfloués de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint de nature mixte requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 307.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0157 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 308 et l'appropriation d'un montant de 480 000 \$ aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-189 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 308;
- 2° l'appropriation d'un montant de 480 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 308, aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville. Ces fonds généraux seront renfloués de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 308.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0158 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 311 et l'appropriation d'un montant de 1 700 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-172 (Ra-1378)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 311;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 700 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 311, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 311.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0159 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 312 et l'abrogation de la résolution numéro CA-2007-0373 relative à une modification au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 198 - Renonciation au droit d'opposition - EM2008-002 (Ra-1378)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds*

pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 312;

- 2° l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution numéro CA-2007-0373, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec lors de la séance spéciale tenue le 5 septembre 2007, relative à la modification du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 198.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 312.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0160 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Talbot, R.A.V.Q. 316 - AT2008-011 (Ra-1378)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Talbot, R.A.V.Q. 316.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0161 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 332, l'adoption du Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 333, l'abrogation de la résolution numéro CA-2007-0513 relative à l'acquisition, pour fins municipales, des lots 4 062 506, 4 062 510 et 4 062 512 du cadastre du Québec, propriété du ministère des Transports du Québec et le remboursement des acomptes versés par Équipements Sigma inc. et SNF Immeubles (Québec) inc. - Renonciation au droit d'opposition - DE2008-003 (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution numéro CA-2007--0513 adoptée par le conseil d'agglomération lors de la séance tenue le 18 décembre 2007, relative à l'acquisition par la Ville de Québec, pour fins municipales, des lots 4 062 506, 4 062 510 et 4 062 512 du cadastre du Québec, propriété du ministère des Transports du Québec;
- 2° l'adoption du *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 332;
- 3° l'adoption du *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 333;
- 4° le remboursement, à « SNF Immeubles (Québec) inc. », de la somme de 15 860 \$ et à « Équipements Sigma inc. », de la somme de 30 566 \$, représentant les acomptes versés par ces compagnies au moment de la signature des promesses d'achat respectives jointes en annexes 3 et 4 au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 332 et au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 333.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0162 Virement de fonds - Transfert de la responsabilité et du budget des agents de stationnement dédiés au territoire de l'Université Laval à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - A1GT2008-002 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de prendre acte des virements de fonds demandés par les divisions de la gestion du territoire des arrondissements Sainte-Foy - Sillery et La Cité, pour le transfert de la gestion et du budget de deux (2) agents de stationnement, sur le territoire de l'Université Laval, dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0163 Adoption des orientations et objectifs du plan directeur du quartier Saint-Roch - Arrondissement La Cité - A1GT2007-096 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter les orientations et objectifs du plan directeur du quartier Saint-Roch dans l'arrondissement La Cité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0164 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Commission Scolaire des Premières-Seigneuries » - Versement d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer-football à l'École Saint-Pierre et les Sentiers - A4LS2008-005 (CT-A4LS2008-005) — (Ra-1378)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission Scolaire des Premières-Seigneuries », relativement au versement d'une subvention au montant de 300 000 \$, pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer-football à l'École Saint-Pierre et Les Sentiers située dans l'arrondissement Charlesbourg, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0165 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réalisation d'un kiosque à musique au Parc de la Commune, l'achat d'équipements scéniques et l'acquisition d'un poste libre service pour la Bibliothèque de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1356 - A4LS2008-001 (Ra-1377)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réalisation d'un kiosque à musique au Parc de la Commune, l'achat d'équipements scéniques ainsi que l'octroi de contrat de services professionnels y afférents, de même que l'acquisition d'un poste libre service pour la Bibliothèque de Charlesbourg.

Ce règlement prévoit une dépense de 305 000 \$ pour la réalisation des travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0166 Appropriation d'un montant de 30 500 \$ au fonds général de la Ville - A4LS2008-001 (Ra-1377)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant 30 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1356, au fonds général de la Ville. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0167 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis d'amuseur public et au permis d'artisan, R.V.Q. 1348 - DT2008-001 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter certains ajustements aux tarifs applicables en matière de permis d'amuseur et de permis d'artisan.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0168 Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1353 - GI2007-176 (Ra-1378)

Avis de motion est donnée par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint requis pour l'acquisition de connaissances ainsi que pour la préparation des relevés, des études, des plans et devis de même que pour la surveillance de chantier en vue de la réalisation de travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité, incluant le contrôle de la qualité de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 975 000 \$ pour les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et

décète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0169 Appropriation d'un montant de 290 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2007-176 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 290 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1353, au fonds général de la Ville. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0170 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1354 - GI2007-175 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures. Ce règlement prévoit une dépense de 11 610 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0171 Appropriation d'un montant de 1 100 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2007-175 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 1 100 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1354, au fonds général de la Ville. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0172 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation de sites municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1361 - EN2008-004 (Ra-1378)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale sur certains terrains municipaux ainsi que des travaux de réhabilitation y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 460 000 \$ pour les services professionnels et les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0173 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité, pour les années 2008 et suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1362 - DE2008-008 (Ra-1378)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 575 000 \$ pour le versement de subventions, pour les années 2008 et suivantes en vertu du *Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée, remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0174 *Avis de motion relatif au Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2008 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1363 - DE2008-009 (Ra-1378)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 2 300 000 \$ pour le paiement du coût des travaux qui est à la charge de la ville en application d'ententes relatives à des travaux municipaux conclues en vertu du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.

Ce règlement décrète aussi un emprunt de 2 300 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans afin d'acquitter le coût de la dépense ainsi autorisée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0175 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'application du cadre normatif du programme ClimatSol comprenant la réhabilitation des terrains contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1364 - EN2008-003 (Ra-1378)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'autoriser une dépense de 1 000 000 \$ pour les fins du versement d'aides financières dans le cadre de l'application du cadre normatif du programme ClimatSol 2007-2009 d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0176 *Règlement abrogeant le Règlement sur le programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artiste, R.V.Q. 1088 - CU2008-006 (Ra-1376)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur le programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artiste, R.V.Q. 1088.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0177 *Règlement modifiant le Règlement sur la désignation des personnes pouvant recevoir des avis de réclamation relativement à certains changements d'adresse, R.V.Q. 1313 - A8DA2008-007 (Ra-1376)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la désignation des personnes pouvant recevoir des avis de réclamation relativement à certains changements d'adresse*, R.V.Q. 1313.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

***Règlement abrogeant le Règlement sur le programme de subvention en compensation d'une partie de la taxe foncière payée pour les ateliers d'artiste*, R.V.Q. 1357 (Réf. : CU2008-006)**

Après discussion, monsieur le conseiller Pierre Maheux, appuyé par madame la conseillère Anne Beaulieu, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 54 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée.

CV-2008-0178 ***Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1359 - IN2008-007 (Ra-1376)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1359.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0179 ***Règlement sur les normes de construction*, R.V.Q. 1600 - AT2007-345 (Ra-1370)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les normes de construction*, R.V.Q. 1600.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, appuyé par madame la conseillère Denise Trudel, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 heures.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'interventions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Marie France Trudel, de photos relatives à la hauteur des bancs de neige sur le territoire de l'arrondissement Beauport.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 20, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs